

Une évaluation empirique des modalités concernant les marchandises de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

Novembre 2018

La Commission économique pour l’Afrique (CEA) a récemment procédé à une nouvelle analyse de la modélisation économique afin d’évaluer les incidences des modalités concernant les marchandises de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur l’économie des pays africains.¹ Cette évaluation s’appuie sur des scénarios réalistes de libéralisation du commerce des marchandises prévues par la réforme. Ces scénarios ont été conçus à partir du calendrier de libéralisation convenu dans le cadre de négociations menées à ce jour au titre de la ZLECAf (voir le tableau 1), de deux approches distinctes (l’approche fondée sur les lignes tarifaires, par opposition à l’approche fondée sur la double qualification)² et de trois options proposées et faciles à mettre en œuvre en se fondant sur des critères spécifiques de classement des produits, par pays ou par région, en allant des produits d’importation les plus sensibles à ceux qui le sont le moins.³

Tableau 1 - Calendrier de la libéralisation envisagée dans le cadre de la réforme de la ZLECAf

		Les réductions tarifaires		
		Pour les produits non sensibles	Pour les produits sensibles	Pour les produits exclus
Classement des pays	Pays n’appartenant pas à la catégorie des pays les moins avancés	Libéralisation totale dans 5 ans (Réduction linéaire)	Libéralisation totale dans 10 ans (Réduction linéaire)	Aucune réduction
	Pays les moins avancés	Libéralisation totale dans 10 ans (Réduction linéaire)	Libéralisation totale dans 13 ans (Réduction linéaire)	Aucune réduction
	Groupe des Sept (c’est-à-dire <i>Djibouti, Éthiopie, Madagascar, Malawi Soudan, Zambie, Zimbabwe</i>)	Libéralisé à plus 85 % dans 10 ans (Réduction linéaire); un 5 % supplémentaires entièrement libéralisés dans 15 ans (Réduction linéaire)	Libéralisation totale dans 13 ans (Réduction linéaire)	Aucune réduction

Source : Forums de négociation de la ZLECAf.

¹ Cette analyse se fonde sur le modèle d’équilibre général calculable (EGC), baptisé MIRAGE, qui est dynamique, multisectoriel et multipays et qui s’appuie essentiellement sur les bases de données du Global Trade Analysis Project (GTAP) version 9.2 et sur le *Market Access Map* contenant des informations tarifaires du Système harmonisé à six chiffres (MAcMap-HS6) de classement des produits.

² Une approche fondée sur les lignes tarifaires suppose qu’une proportion minimale de lignes tarifaires doit être libéralisée, alors celle basée sur la double qualification suppose qu’une proportion minimale de lignes tarifaires, correspondant au moins la même proportion des importations totales, doit être libéralisées.

³ La première option vise à retarder ou limiter les pertes de recettes tarifaires et la deuxième, à promouvoir l’industrialisation, en plus du fait de retarder ou de limiter les pertes de recettes tarifaires. La troisième option consiste à promouvoir l’industrialisation, y compris l’industrialisation verte, en plus du fait de retarder ou de limiter les pertes de recettes tarifaires. Pour chacune des trois options, les listes des produits exclus, sensibles et non sensibles sont arrêtées par les pays, sauf ceux appartenant à la Communauté d’Afrique de l’Est (CAE), la Communauté économique des États de l’Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et à l’Union douanière d’Afrique australe (SACU). Une liste commune est établie pour chacun de ces groupes régionaux.

Finalisation des modalités concernant les marchandises

Les approches ainsi que les options en matière de libéralisation pour le classement des produits dans les catégories « exclus », « sensibles » et « non sensibles » sont expliquées dans une boîte à outils intitulée « *Zone de libre-échange continentale africaine : vers la finalisation des modalités concernant les marchandises* » élaborée par la CEA.⁴

Selon les approches fondées sur les lignes tarifaires, d'une part, et sur la double qualification, d'autre part, 90 % des tarifs sont considérés non sensibles et libéralisés tôt, les 10 % restants étant répartis en une proportion de produits sensibles devant être libéralisés sur des périodes plus longues et une proportion relativement moindre de produits exclus qui ne fera pas l'objet de réduction tarifaire.

La comparaison des divers scénarios montre que l'approche des lignes tarifaires (quoiqu'extrêmement ambitieuse) se traduira par une libéralisation des importations relativement limitée, par rapport à une approche de la double qualification, même s'il existe des différences marquées entre les pays et les régions en raison de tarifs et de structures d'importation différents. Cela laisse penser que l'adoption, dans le cadre de la réforme de la ZLECAf, d'une approche des lignes tarifaires en matière de libéralisation des marchandises pourrait poser au moins trois problèmes majeurs.

a) Si la libéralisation du commerce n'est pas suffisamment ambitieuse, la ZLECAf peut ne pas respecter ses propres principes directeurs relatifs à une libéralisation substantielle et créer des difficultés au niveau de l'OMC.⁵

b) Le risque d'offrir aux homologues africains moins que ce qui a été convenu avec les membres de l'Union européenne (c'est-à-dire, la libéralisation d'environ 80% des importations).

c) Des efforts inégaux en matière de libéralisation inégaux dans les pays et les régions étant donné qu'une certaine proportion de lignes tarifaires conduit en général à des parts d'importations libéralisées différentes.

En d'autres termes, une approche fondée sur la double qualification devrait aboutir à des résultats plus importants et plus équilibrés ou équitables pour les pays africains. L'analyse de la CEA examine également un scénario hypothétique de 100 % de libéralisation pour évaluer l'incidence de toute éventuelle liste exclue.

Principaux résultats

PIB et exportations

En mettant l'accent uniquement sur la libéralisation du commerce des marchandises, suite à la mise en œuvre de l'accord relatif à la ZLECAf, le PIB et les exportations de l'Afrique augmenteraient, quel que soit le scénario envisagé. Même si l'augmentation générale devrait être relativement modeste (c'est-à-dire environ 1 % du PIB et 3 % des exportations, quel que soit le scénario), ces chiffres cachent des avantages plus marqués en ce qui concerne les

⁴ Voir <https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/afcfat-towards-the-finalization-of-modalities-on-goods-rev1.pdf>.

⁵ Voir point J) sur une libéralisation substantielle prévue à l'article 5, intitulé « principes », de l'accord portant création de la ZLECAf.

relations de l'Afrique avec ses partenaires africains. En fait, l'augmentation générale relativement limitée des exportations totales de l'Afrique s'explique par le fait que la plus grande proportion des exportations du continent (environ 83 % du volume total des exportations)⁶ est actuellement orientée vers le reste du monde, alors que les exportations africaines vers ces pays vont baisser légèrement en raison de l'Accord.⁷

Commerce intra-africain

La ZLECAf changera donc les règles du jeu afin de stimuler le commerce intra-africain. Cette zone permettra, selon les prévisions, d'augmenter la valeur du commerce intra-africain de 15 % (soit 50 milliards de dollars É.-U) à 25 % (soit 70 milliards de dollars É.-U) en 2040 par rapport au scénario « sans la ZLECAf », et ce en fonction des efforts entrepris en matière de libéralisation. Grâce à l'élimination des droits de douane sur les marchandises uniquement, la part du commerce intra-africain devrait augmenter, de 40 % environ à plus de 50 % entre le début de la mise en œuvre de la réforme (2020 était la date provisoire pour l'exercice de modélisation) et 2040⁸, en fonction de l'ambition de la libéralisation.

Plus la libéralisation des échanges sera ambitieuse, plus l'essor du commerce intra-africain sera important. En soi, une approche fondée sur la double qualification pour la libéralisation du commerce des marchandises dans le cadre de la réforme de la ZLECAf se solderait par un plus grand nombre d'avantages commerciaux que celle axée sur les lignes tarifaires.

L'industrialisation

L'augmentation des échanges intra-africain est plus prononcée dans les secteurs industriels, offrant ainsi des possibilités inestimables d'industrialisation par l'intermédiaire du commerce. Le commerce intra-africain des produits industriels à lui tout seul enregistrerait, en fonction du degré de libéralisation, une augmentation qui se situe entre 25 % (soit 36 milliards de dollars É.-U) et 30 % environ (soit 44 milliards de dollars É.-U) à l'horizon 2040, par rapport à une situation où il n'y aurait pas de ZLECAf. Pour les produits agricoles et alimentaires, l'augmentation se situerait entre 20 % (soit 9,5 milliards de dollars É.-U) et 30 % (soit 17 milliards de dollars É.-U) et il s'établirait entre 5 % (soit 4,5 milliards de dollars É.-U) et 11 % (soit 9 milliards de dollars É.-U) dans les secteurs de l'énergie et des produits miniers.

S'agissant des secteurs industriels, les secteurs du textile, de l'habillement, du cuir, du bois et du papier, des véhicules et du matériel de transport, l'électronique et des métaux seraient les plus grands bénéficiaires de la réforme liée à la ZLECAf, pour ce qui est de l'expansion du commerce. Dans le secteur agricole, le sucre, les légumes, les fruits, les noix, les boissons, le tabac, la viande et les produits laitiers enregistreraient la plus forte expansion sur le plan commercial. Le graphique ci-après illustre l'évolution prévue des échanges intra-africains par principaux secteurs, dans le cadre des différents scénarios. En outre, il met en lumière la nécessité de libéraliser les biens intermédiaires sans délai pour promouvoir l'industrialisation.

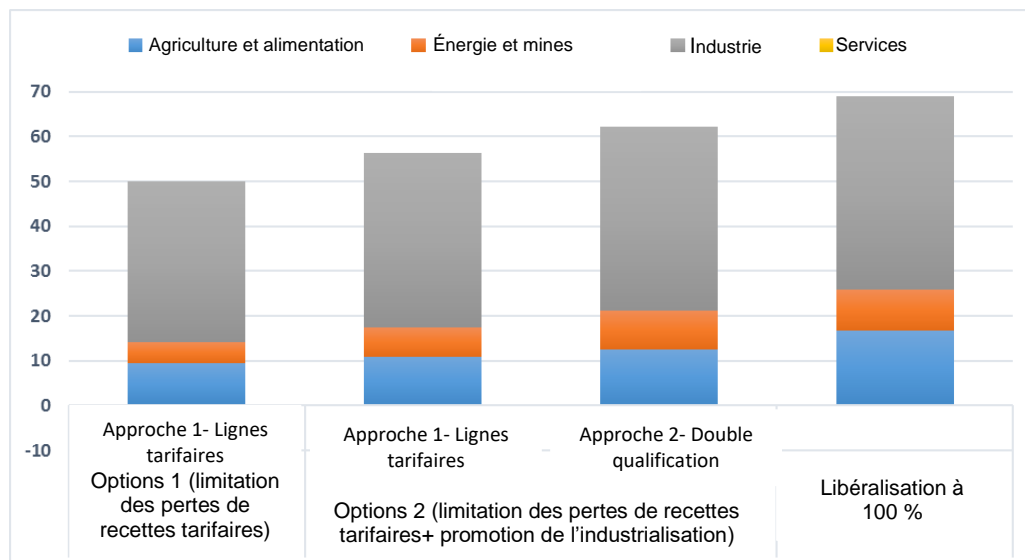
Graphique

⁶ Il s'agit d'un chiffre moyen pour la période 2015 – 2017, à en croire les données d'UNCTADStat.

⁷ Des exportations de l'Afrique vers le reste du monde seraient remplacés par des exportations africaines vers les partenaires africains.

⁸ La réforme de la ZLECAf devrait être appliquée intégralement d'ici à 2035. Toutefois, les résultats sont présentés pour l'année 2040 puisqu'il faut du temps pour que toutes les variables du modèle s'adaptent aux chocs exercés (en l'occurrence, la réduction des droits de douane sur les échanges de marchandises).

Projections de l'évolution des échanges intra-africains par principaux secteurs selon certains scénarios, par rapport au scénario d'éréférence, à savoir, sans ZLECAf, 2040 (en milliards de dollars É.-U)



Source : Calculs de la CEA fondés sur le modèle d'EGC MIRAGE.

Jeu profitable pour tous

Les petites économies qui demandent un traitement spécial et différencié, notamment le « groupe des sept pays », à savoir Djibouti, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Soudan, Zambie et Zimbabwe, ne doivent pas craindre de procéder à une libéralisation ambitieuse dans le cadre de la réforme de la ZLECAf, car cela peut leur être le plus profitable (voir tableau 2). En outre, l'analyse de la CEA montre que les pays les moins avancés enregistreront la croissance la plus importante dans le domaine des échanges intra-africain des produits industriels.

Tableau 2

Changements prévus en ce qui concerne les exportations de quelques groupes de pays africains vers l'Afrique, selon les scénarios retenus, par rapport à un niveau de référence, c'est-à-dire, sans la ZLECAf, 2040 (en pourcentage)

		Approche des lignes tarifaires Options 1 (limitation des pertes de recettes tarifaires)	Approche fondée sur les lignes tarifaires Options 2 (limitation des pertes de recettes tarifaires+ promotion de l'industrialisation)	Approche fondée sur la double qualification Option 2 (limitation des pertes + promotion de l'industrialisation)	Libéralisation à 100 %
2025	Non PMA	9	12	15	16
	PMA	9	10	12	12
	Éthiopie, Madagascar, Malawi, Zimbabwe	5	7	8	9
2030	Non PMA	15	18	21	24
	PMA	16	18	20	21
	Éthiopie, Madagascar, Malawi, Zimbabwe	11	16	18	22
2035	Non PMA	16	18	21	24
	PMA	18	19	20	21
	Éthiopie, Madagascar, Malawi, Zimbabwe	13	19	20	25
2040	Non PMA	16	18	21	23
	PMA	17	19	20	21
	Éthiopie, Madagascar, Malawi, Zimbabwe	14	20	21	26

Source : Calculs de la CEA fondés sur le modèle d'EGC MIRAGE.

Abréviation : PMA - pays les moins avancés,

Prestations sociales

Le bien-être connaîtrait une légère amélioration en Afrique du fait de la ZLECAf, grâce en grande partie à l'expansion du commerce intra-africain et des pertes relativement limitées de recettes douanières (qui varient entre 6,5 % (soit 8,5 milliards de dollars É.-U) et 9,9 % (soit 13 milliards de dollars É.-U.), selon le scénario.

Au-delà de la libéralisation tarifaire

Libéralisation du commerce des services et l'élimination des obstacles non tarifaires n'ont pas été pris en compte dans la dernière évaluation technique de la ZLECAf par la CEA faute de données. C'est pour cette raison que l'évaluation ne devrait pas être considérée comme une évaluation économique globale des réformes liées à la ZLECAf. Il est prévu que les gains en matière de PIB, de commerce et de prospérité soient encore plus importants si ces éléments étaient pris en considération.